



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Ajaccio, le **03 DEC. 2024**

Affaire suivie par : Chantal MARZIN
tél : 04 95 29 08 37
chantal.marzin@corse-du-sud.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à

Monsieur le directeur de la
mer et du littoral de Corse

Service gestion intégrée
de la mer et du littoral

2024/SEUER/C7/ 000605

Objet : Avis sur le projet de la zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) à destination de la grande plaisance dans le golfe de Sant'Amanza sur le territoire de la commune de Bonifacio.

La commune de Bonifacio a bénéficié d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime le long du littoral de la commune de Bonifacio pour la mise en place de deux zones de mouillages composées de coffres d'amarrage dédiés aux navires de 24 mètres et plus et d'une bouée météorologique dans le golfe de Sant'Amanza.

Le titre ci dessus étant échu depuis le 31 octobre 2023, il a fait l'objet d'un arrêté interpréfectoral transitoire pour la saison 2024 (n°162/2024 du 15 mai 2024 et 2A-2024-05-21-0005 du 21mai 2024).

La commune sollicite aujourd'hui la possibilité de bénéficier d'une nouvelle autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour aménager et exploiter une zone de mouillage et d'équipement léger (ZMEL) dans la baie de Sant'Amanza, pour une durée de quinze ans.

Vous nous sollicitez pour vous communiquer notre avis et le cas échéant nos remarques.

Les coffres ont fait l'objet d'un dossier au titre de la loi sur l'eau en 2021 ayant conduit à un récépissé de déclaration en date du 18 juin 2021 et la modification apportée pour le renouvellement AOT ne porte que sur les dimensions des navires pouvant être accueillis au sein de la ZMEL, sans modification des installations et sans travaux. A cet effet, il n'est pas utile de réaliser de porter à connaissance concernant la déclaration initiale au titre de la loi sur l'eau dont le récépissé reste valable.

Le chef de service environnement

P.O. Sels

Camille FERAL